



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Le test d'entrée en médecine et dentisterie laisse place à un concours



Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce 29/09 en dernière lecture le projet de Décret relatif à l'instauration d'un concours d'entrée pour les filières de médecine et dentisterie à partir de l'année académique 2023-2024.

Quels sont les changements attendus ?

L'examen d'entrée laissait entrer tous ceux qui le réussissaient tandis que le concours, lui, permettra seulement à un nombre prédéterminé de lauréats (les mieux classés) d'entamer ces études.

Tous les étudiants réussissant le concours auront la garantie de disposer d'un numéro INAMI.

Le texte adopté définit comment se calcule le nombre d'admis (sachant que le quota de numéros INAMI passera en 2028 de 505 à 744 numéros) et réduit le nombre maximal d'étudiants non-résidents lauréats. Le nombre de non-résidents sera en effet réduit de 30 à 15% afin de garantir une offre de soins suffisante et lutter contre de possibles pénuries liées au départ de diplômés après leurs études.

Le concours se déroulera en une session unique comprise entre le 16 et le 31 août précédant l'année académique concernée, afin de permettre aux étudiants de se préparer durant l'été et de donner le temps aux candidats non-retenus de se réorienter avant la rentrée.

Pour le reste, les huit matières sur lesquelles portera le concours restent les mêmes que celles du test d'entrée. Une première partie concernera toujours les connaissances scientifiques évaluées (chimie, biologie, physique, mathématiques) tandis que la deuxième partie est relative à la communication et l'analyse critique de l'information (capacité d'analyse et de raisonnement, capacité de communication et de perception de situations conflictuelles, capacité de perception de l'éthique et considération de ses conséquences sur l'individu et la société, capacité à faire preuve d'empathie, de compassion d'équité et de respect).

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

**Infor Jeunes lance ses ateliers d'aide aux recours pour étudiants du secondaire, supérieur ou promotion sociale à partir du 22 juin 2022**



Lors de ses ateliers, vous apprendrez « Ce qu'est un recours »; « Quelles sont les règles » ; « Si c'est opportun de le faire » ; « Comment rédiger un recours » ; « Quand et à qui l'envoyer ».

## **Pour les élèves du secondaire suite à :**

- L'obtention d'une attestation d'échec (AOC)
- L'obtention d'une attestation d'orientation (AOB)
- Un désaccord avec la décision du conseil de classe

Plus d'infos sur les détails, lieux et dates ici [\(1\)](#) et [\(2\)](#)

## **Pour les élèves du supérieur en cas de :**

- Validation de crédits insuffisants
- Crainte d'être déclaré non-finançable
- Contestation de la décision du jury

Plus d'infos sur les détails, lieux et dates ici [\(1\)](#) et [\(2\)](#)

## **Pour les élèves de promotion sociale en cas de :**

- Contestation d'une décision de refus (échec)
- Contestation d'une décision d'une unité d'enseignement
- Contestation de l'épreuve intégrée

Plus d'infos sur les détails, lieux et dates ici [\(1\)](#) et [\(2\)](#)

## **Inscriptions entre 13h et 18h :**

- A notre permanence : Chaussée de Louvain, 339 à 1030 Schaerbeek
- Par téléphone : 02/733.11.93

## **Affiches à télécharger :**

[secondaire](#) – [supérieur](#) – [promotion sociale](#) – [général](#)



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Louer un kot étudiant à Bruxelles

Le kot étudiant et la location en région bruxelloise. Tout savoir sur les règles applicables depuis 2018, le label logement étudiant de qualité, les discriminations et les aides...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Louer un kot étudiant en Wallonie

Le kot étudiant et la location en région wallonne. Tout savoir sur les règles applicables depuis 2018, les discriminations et les aides...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Travail au pair : adresses utiles

Le travail au pair en Belgique ou à l'étranger et les organismes de placement au pair, les adresses pour démarches utiles, les sites utiles...

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## Un kot, combien ça coûte ?

Le kot étudiant et le coût. Tout savoir sur le loyer, la garantie locative, les charges locatives, les assurances...

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## Résidence secondaire ou principale ?

Le kot étudiant et la résidence. Tout savoir sur la différence entre la résidence secondaire et principale (domiciliation)...

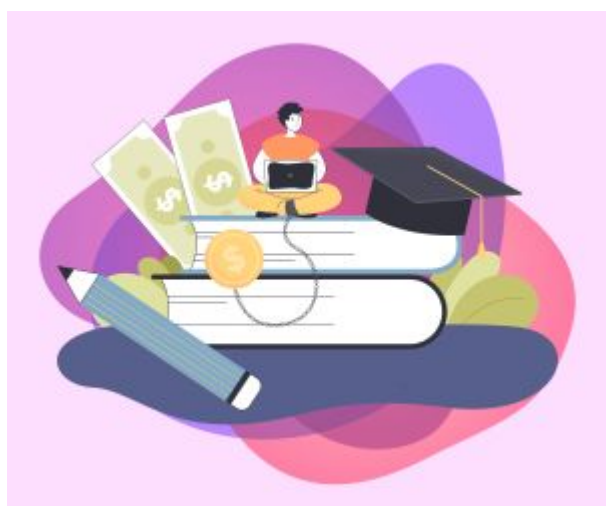


- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)

- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Réforme du minerval : estime ton coût d'études applicable dès la rentrée 2026



À partir de l'année académique 2026-2027, le **minerval dans l'enseignement supérieur** (hautes écoles, écoles supérieures des arts et universités) pourrait devenir progressif en Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, son montant dépendra de ta situation financière :

- 0€ pour les étudiant·es boursier·es ;
- 374€ en condition modeste ;
- 835€ en condition intermédiaire ;
- 1.194€ sans condition particulière.

Un **calculateur en ligne** est déjà disponible pour estimer le montant que tu pourrais payer : <https://mesetudes.be/minerval>

**Attention** : la réforme n'est pas encore définitive et le résultat du calculateur reste indicatif. Pense aussi à introduire ta demande d'allocation d'études entre juillet et le 31 octobre 2026.

Pour les formations dans l'**enseignement pour adultes**, consulte directement le site officiel dédié <https://enseignementpouradultes.be/>.

Sources : [Minerval applicable à partir de l'année académique 2026-2027 : conditions et modalités d'application](#)

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## **Corps européen de solidarité : Adresses utiles**

Adresses bruxelloises des organismes d'accueil, d'envoi ou de soutien pour le Corps européen de solidarité (programme de

mobilité pour les 18-30 ans)...

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## **Tes droits, ton avocat : une plateforme pour informer et accompagner les jeunes**



**Un nouveau site permet aux jeunes de mieux comprendre leurs droits et d'obtenir gratuitement des réponses auprès d'un avocat spécialisé.**

Tu te poses des questions sur tes droits ? Tu vis une situation compliquée et tu ne sais pas vers qui te tourner ? Le site <https://tesdroitstonavocat.be> a été lancé par le Barreau de Bruxelles pour aider les jeunes à y voir plus clair et à trouver des réponses fiables.

Accessible et facile à utiliser, la plateforme aborde des situations concrètes que beaucoup de jeunes peuvent rencontrer : **harcèlement, violences, conflits familiaux, problèmes à l'école ou interactions avec la police.** Les informations sont présentées dans un langage simple, afin de rendre le droit plus compréhensible et plus proche de la réalité des jeunes.

Au-delà de l'information, le site propose aussi un **accompagnement**. Il est possible de poser une question directement à un **avocat spécialisé en droit de la jeunesse** via un **formulaire en ligne**. La démarche est gratuite, confidentielle et permet d'obtenir une réponse adaptée à sa situation.

Ce type d'initiative vise à améliorer l'accès au droit pour les jeunes, qui ne savent pas toujours vers qui se tourner lorsqu'ils rencontrent un problème. À Bruxelles, cette ressource peut constituer un premier point de contact utile pour s'informer et être orienté.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Notre dossier « Job étudiant » entièrement mis à jour



Si tu envisages de jobber durant les vacances scolaires, ou même durant l'année en dehors de tes heures de cours, consulte nos pages reprises ci-dessous afin d'être préparé au mieux :

## > Législation

- [Le contrat d'occupation étudiant, c'est quoi ?](#)
- [Qui peut travailler sous contrat d'occupation étudiant ?](#)
- [Job étudiant et étudiants étrangers](#)
- [Période d'essai et test de recrutement](#)
- [Rémunération étudiante](#)
- [Durée du temps de travail](#)

- [Fin du contrat d'occupation étudiant](#)
- [Quand le contrat est-il soumis à l'ONSS](#)
- [Allocations familiales, chômage et mutuelle](#)
- [L'étudiant et les impôts](#)
- [Incapacité, accidents du travail, pécule de vacances](#)
- [Travail de nuit, jours fériés, jours de repos, travaux interdits](#)
- [L'étudiant et le travail indépendant](#)
- [Job étudiant à l'étranger](#)
- [Travail des enfants](#)
- [Modèle de contrat d'occupation étudiant](#)
- [Résumé de la législation](#)

## > Aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation

- [Rédiger un CV](#)
- [Lettre de motivation – Étudiant](#)

## > Adresses et sites utiles

- [Adresses utiles](#)
- [Sites de recherche utiles](#)

Notre **centre Infor Jeunes** a également un « [service job](#) » auquel tu peux venir t'inscrire pour bénéficier des offres, de même qu'obtenir des informations juridiques sur tes droits en tant que jobiste, des astuces ou encore de l'aide dans la manière de rechercher un job étudiant.

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Job étudiant : résumé de la législation

Résumé de la législation job étudiant : le salaire minimum légal, les allocations familiales, l'ONSS, les impôts, les étudiants étrangers, les étudiants belges à l'étranger...

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

**INFOR JEUNES ASBL**

Chaussée de Louvain, 339  
1030 Bruxelles

Tél.: 02 733 11 93

[inforjeunes@jeminforme.be](mailto:inforjeunes@jeminforme.be)



**actiris**

**.brussels** 

au coeur de l'emploi



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES